50me année. — N° 238 — Le numéro 10 centimes — Lundi 11 octobre 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger »	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54.
O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1re insertion	20 cent.	la ligne ou son espace
	les suivantes	15 »	
Suisse		25 »	
Etranger		30 »	
Réclames		60 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

La réponse de la France à la note britannique.

La réponse du gouvernement français au gouvernement britannique, qui demandait la réunion de la conférence de Genève, tend à circonscrire le terrain de la future discussion diplomatique et à diviser la pièce en deux actes, dont le premier serait l'affaire de spécialistes — deux par nation — qui examineraient les mémoires allemands sur les réparations. L'Allemagne aurait ses deux représentants à cette commission d'experts.

Second acte : les conclusions de la commission d'experts sur le montant de la dette allemande et sur les modes de payement seraient transmises à une conférence de chefs de gouvernement, qui statueront définitivement.

On comprend que, si l'Allemagne veut discuter, elle pourra le faire dans la commission des experts. Quand ses délégués, d'un rang supérieur aux experts, assisteront à la conférence des hommes de gouvernement, où il y aura M. Lloyd George pour l'Angleterre et M. Leygues pour la France, on se trouvera en présence de propositions fermes, sur lesquelles il y aura eu accord préalable entre Paris et Londres.

C'est dans ces conditions que la France a accepté le rappel de tenir la réunion dont la convocation avait été arrêtée à Spa. Mais, après avoir obéi à cette suggestion et avoir pris toutes les précautions possibles pour qu'elle ne dérivât pas vers une modification des clauses du traité de Versailles, la France ira dans une autre ville que Genève, afin que *notre ville cosmopolite ne prenne pas figure de Canossa.*

***

Au moment où Ioffe, à Riga, discutait encore avec acharnement les conditions de la paix avec la Pologne, arriva à Moscou l'ordre d'accepter sans discussion toutes les demandes polonaises.

En même temps, Trotzky demandait à Bucarest si enfin le gouvernement roumain ne voulait pas répondre affirmativement aux offres de paix des Soviets et il envoyait des délégués à Wrangel lui proposant de se mettre d'accord pour terminer les hostilités.

On peut supposer que ce grand désir de paix est dicté à Lénine et Trotzky par la nécessité de faire face à de grosses difficultés intérieures. Le bruit persistant d'une *grande rébellion à Moscou coïncide avec* la nouvelle de troubles à Pétrograd. On opérerait, dans la capitale, des arrestations d'ouvriers et de militaires de la garde rouge. Des exécutions en masse auraient lieu dans les prisons. On empêche de quitter la ville ; les mercenaires chinois abattent d'un coup de fusil tous ceux qui tentent de partir.

***

La scission qui s'est produite dans le parti socialiste italien s'élargit de plus en plus. Au lendemain du triomphe des communistes, la direction du parti s'est réunie et a décrété l'ostracisme contre les députés Ciccotti et Turati, les déclarant sortis du parti par leur attitude et leurs actes et les déférant au prochain congrès socialiste qui prendra à leur égard les sanctions nécessaires.

Les éléments modérés du parti socialiste, qui obéissent au député Turati, ne se laisseront pas ainsi mettre à la porte sur une injonction de Lénine. Ils n'ont pas l'air de s'émouvoir beaucoup des excommunications qui les menacent. Ils préparent, au contraire, très activement, un congrès de tous les modérés, à Reggio Emilia. Les adhésions leur arrivent déjà de tous les côtés. C'est de bon augure. Il est probable que les partisans de Turati prendront l'offensive, se déclareront les vrais et authentiques socialistes, fidèles aux traditions du parti, et forceront les communistes de l'extrême gauche à quitter le parti.

En attendant, le groupe parlementaire socialiste aura à prendre position. *Or,* M. Turati jouit d'une grande autorité et exerce une grande influence parmi ses collègues de la Chambre. Sur 150 députés socialistes, on évalue à 110 le nombre de ceux qui partagent ses idées, contre une quarantaine seulement de communistes ou révolutionnaires. Et les fortes têtes, les capacités se trouvent du côté de Turati, qui est lui-*même un esprit de premier ordre, tandis que* les députés de l'extrême gauche ne se sont guère fait connaître jusqu'ici que par leurs gros mots et leurs interruptions violentes.

Un coup très grave vient d'être porté aux socialistes communistes. C'est le rapport qui vient d'être présenté par la Confédération générale du travail sur la situation en Russie. Ce rapport, que signalaient nos dépêches de vendredi, *est une critique objective* mais inexorable du régime bolchéviste. C'est un document d'une importance considérable. Il faut rendre hommage à la loyauté des socialistes italiens envoyés en mission en Russie ; ils ont dit franchement ce qu'ils avaient vu, et ce qu'ils ont vu est de nature à dégoûter à jamais du régime bolchéviste.

Le groupe des députés socialistes est réuni ces jours-ci à Trieste, où la population se livre, pour protester contre leurs assises, à de grandes manifestations patriotiques. C'est à Trieste qu'ils ont pris connaissance du rapport de la mission envoyée en Russie ; ils auront à discuter ce document et à tirer leurs conclusions. Ce sera un moment intéressant.

***

A Orléans, vingt et un conseillers généraux du Loiret ont adopté, hors séance, la motion suivante :

Les conseillers généraux formant la majorité du conseil général du Loiret, respectueux des lois laïques votées antérieurement par le Parlement en vue d'éviter des agitations nuisibles au maintien de l'union indispensable au relèvement économique du pays, *émettent le* vœu que le projet de reprise des relations diplomatiques avec le Vatican soit abandonné par le gouvernement.

On a le souvenir d'avoir lu déjà quelque chose dans ce genre. Mais oui. Rafraîchissons la mémoire de nos lecteurs en leur disant que c'est la substance d'une résolution votée, l'autre jour, au Convent du Grand-Orient de France. Il n'y a pas besoin de se demander si les signataires du Loiret sont francs-maçons. Parmi eux figure le Frère Rabier, un des orateurs des Loges.

***

A propos de la campagne électorale de Grèce, un membre de la colonie grecque en Suisse nous écrit pour rectifier le nombre de députés que notre dépêche du 9 octobre disait devoir revenir vraisemblablement à chaque parti. Il ne serait pas question d'une victoire antivénizéliste ; M. Vénizélos a toujours affirmé qu'il obtiendrait une majorité certaine. Enfin, la manifestation à laquelle on a crié : « A bas Vénizélos ! Vive la liberté ! », a été immédiatement suivie d'une contre-manifestation, dans laquelle M. Vénizélos a été acclamé.

Polonais et Lituaniens

Riga, 9 octobre.

(Havas.) — Le gouvernement lituanien, qui vient d'effectuer sa réinstallation à Vilna, à la suite de l'évacuation de cette ville par les bolchévistes, a invoqué l'assistance du représentant de la France pour le cas où Vilna serait réoccupé par des troupes polonaises.

Kovno, 11 octobre.

L'Agence lituanienne communique :

Après des luttes violentes, les Polonais se sont emparés de Vilna. Les Lituaniens tiennent la ligne Alalniki-Altroki-Kaschkay. Les assaillants sont des habitants de la Lituanie orientale conduits par le général Seligowski.

Seligowski a appelé à Vilna un nouveau gouvernement à la tête duquel il se trouve lui-même et dont font aussi partie des propriétaires. Il exige que les Lituaniens abandonnent tous les territoires premièrement occupés par les Polonais, et qu'un plébiscite décide du sort de ce territoire.

Serbie et Italie

Milan, 9 octobre.

Le *Corriere della Sera* écrit que la rencontre entre le comte Sforza et M. Trumbitch, ministre des affaires étrangères de Serbie, pour régler la question de l'Adriatique, a été décidée définitivement. Elle aura lieu vers le milieu du mois. La date et le lieu n'ont pas encore été fixés. Le *Tempo,* de son côté, annonce que la conférence se réunira le 12 octobre, à Venise.

Tâches législatives prochaines

XI

LES RÉFORMES DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Trois points surtout de l'organisation judiciaire pénale et de la procédure faisaient, chez nous, l'objet de discussions, à une époque où l'on avait le temps de s'occuper de cela : la question du maintien ou de la suppression du jury ; celle de l'introduction de l'appel, à côté de la cassation ; enfin, celle de la suppression des vices de forme comme motifs de cassation. Ce sont ces trois questions que nous allons examiner aujourd'hui.

LA QUESTION DU MAINTIEN OU DE LA SUPPRESSION DU JURY

Il en est de cette question comme de celle du maintien ou de la suppression de la peine de mort. Tout a déjà été dit à ce sujet ; ceux qui ont une opinion faite ne l'abandonneront pas, quelle que soit la valeur de l'argumentation adverse. Aussi, ne chercherons-nous pas à convaincre de son utilité ceux qui réclament sa suppression ; nous nous bornerons à exposer brièvement pourquoi nous sommes partisan de son maintien.

A notre sens, cette institution est comme beaucoup d'autres : elle vaut ce que valent ceux qui la composent. Ce qui importe avant tout ici, comme dans toute organisation, c'est le choix de ses membres : composé de jurés bien choisis, le jury donnera de bons résultats ; mal recruté, il fonctionnera mal.

La question principale est donc de savoir si les avantages du jury l'emportent ou non sur les inconvénients qui lui sont inhérents.

L'avantage principal du jury est à notre avis le suivant : les jurés, n'étant pas des professionnels de la justice, sont beaucoup plus disposés à écouter la libre défense que le juge de carrière, qui, lui, entend toujours des défenses. Or, rien ne ressemble plus à une mauvaise défense qu'une bonne défense. Il n'y a *donc rien d'étonnant que bien des juges se* plaignent de n'entendre que de mauvaises défenses.

Le juge professionnel se contente souvent de présomptions ; les arguments qui lui sont apportés sont tous proches parents les uns des autres ; il en arrive à douter de la possibilité et de la nécessité de preuves péremptoires, certaines, de culpabilité. Le jury, par contre, veut autre chose que des indices ; le principe que le doute doit profiter à l'accusé n'est pas une lettre morte à ses yeux ; avant de condamner, il veut se faire une conviction sûre, et il y arrive plus lentement que le juge. Mais une fois cette conviction acquise, il ne recule pas devant les sanctions. Nous avons fréquenté assidûment, au cours d'un séjour assez long à l'étranger, ce jury de la Seine dont on dit parfois tant de mal, et nous avons été étonné de la justesse de *ses verdicts et de son sens* absolument net des responsabilités. Il ne faut pas le juger, en effet, d'après l'un ou l'autre procès, mais prendre en considération que ce jury siège journellement, tout en modifiant sa composition à chaque quinzaine, et qu'il rend chaque année plusieurs centaines de verdicts. S'il a, très rarement, l'une ou l'autre défaillance, nous avons pu constater combien, en général, il se montre impitoyable pour les récidivistes et les délinquants habituels ; il leur refuse régulièrement les circonstances atténuantes, là où le juge les aurait ou les avait déjà accordées ; c'est que le juge est à la fois, de par l'habitude de juger, plus accessible aux présomptions et plus indulgent dans la sentence.

On nous objecterait en vain des exemples isolés pour nous démontrer *que le jury ne rend* pas toujours ce que l'on attend de *lui, car si* nous examinons ces cas de plus près, nous pourrions presque toujours constater que les erreurs proviennent non pas de l'institution elle-même, mais de la faute de ceux qui auraient dû orienter mieux le jury, soit du président de la Cour, soit du ministère public, soit encore de la défense. Ils oublient trop souvent que les jurés sont tirés chaque fois au sort et que la plupart siègent une seule fois dans leur vie ; il est donc nécessaire de leur expliquer exactement non seulement les faits, mais aussi le sens et la portée des questions qui leur sont soumises ; si l'on se donne la peine de le faire, au lieu de témoigner au jury une défiance mal dissimulée, la justice peut compter sur la collaboration des jurés.

Nous ajouterons que, en associant les citoyens à l'administration de la justice pénale, on leur fournit une occasion de se rendre compte du fonctionnement de la justice, du soin apporté aux enquêtes, du rôle de la chambre d'accusation, des garanties fournies à l'accusé pour sa défense, de la collaboration du juge, du représentant de la société et du défenseur dans la recherche de la vérité. Il est certain que la confiance des citoyens dans la justice est ainsi fortifiée. Cet avantage n'est certes pas à dédaigner de nos jours.

Aussi sommes-nous partisan du maintien du jury.

L'INTRODUCTION DE L'APPEL EN MATIÈRE PÉNALE

A côté des motifs purement formels de cassation, dont nous parlerons un peu plus loin, un motif de cassation invoqué fréquemment est la violation de l'article 346 *du code de procédure pénale, qui prescrit* que le jugement doit être motivé, et exposer quant aux faits constituant le délit les moyens de preuve admis par le tribunal, conformément aux dispositions des articles 289 et suivants du code, ce sous peine de nullité.

Nous sortons incontestablement ici de la cassation proprement dite et nous nous rapprochons de l'appel, car, pour savoir si un jugement est motivé ou non, il ne suffit pas d'examiner s'il contient l'énumération d'un nombre déterminé de motifs, mais il faut voir si les motifs retenus concordent avec les actes de procédure et si les faits admis par le juge inférieur constituent bien un délit et, en particulier, le délit retenu par le juge. Il faut donc examiner non plus seulement la forme, mais le fond, car tel jugement peut être fortement motivé en quelques lignes, tandis que tel autre, aux considérants innombrables, peut n'avoir aucune valeur intrinsèque.

L'admission de l'appel en matière pénale est controversée.

Le principe des débats oraux semble l'exclure. Toutefois, il ne sera pas toujours nécessaire d'entendre à nouveau les témoins et de refaire toute la procédure devant l'instance supérieure.

Si le procès-verbal sommaire du premier juge a été dressé comme le prévoit l'article 335 du code de procédure, il pourra très souvent être considéré comme suffisant par les parties et par le juge d'appel. Il en sera de même dans tous les cas où le prévenu a reconnu les faits qui lui sont reprochés, mais où il n'admet pas l'interprétation du juge concernant leur qualification pénale : dans *tous ces cas, il n'y aurait pas lieu à des débats* plus amples que ceux existants en matière de cassation. Dans les autres cas, les frais d'audition des témoins importants ne constituent pas un obstacle suffisant à l'admission de cette procédure ; cette audition nouvelle est d'ailleurs nécessaire lorsque la cour de cassation a renvoyé la cause pour nouveau jugement à un autre tribunal.

Du reste, aujourd'hui déjà, avec l'organisation actuelle, il est un cas où l'on arrive à l'intervention du tribunal cantonal comme instance d'appel, encore qu'il siège comme cour de cassation : c'est lorsque, un premier jugement pénal ayant été cassé, l'affaire revient, après avoir été jugée à nouveau par un autre tribunal de même ordre, devant la cour de cassation, qui en prononce une seconde fois la cassation ; la cour statue ensuite elle-même sur *le fond. Ce circuit long et coûteux serait évité* par l'introduction de l'appel en matière criminelle tout au moins, exception faite des jugements rendus par la cour d'assises, juridiction qui est celle du souverain lui-même.

L'admission de cet appel aurait une répercussion heureuse à notre sens sur la jurisprudence de la cour de cassation, comme aussi sur celle des tribunaux inférieurs.

Sur la cour de cassation tout d'abord : sa jurisprudence, qui serait exclusivement de cassation, gagnerait certainement en précision au point de vue juridique et formel ; elle deviendrait plus stable et moins opportuniste. Elle n'aurait plus à tenir compte du fond, mais s'en tiendrait strictement à la forme.

Sur les tribunaux inférieurs : l'introduction de l'appel donnerait au tribunal cantonal l'occasion d'interpréter les dispositions du *code pénal et de préciser les éléments* constitutifs des divers délits. On arriverait ainsi plus facilement à une jurisprudence uniforme des divers juges et tribunaux, jurisprudence qui diminuerait le nombre des recours en cassation.

Nous concluons donc à l'admission de l'appel en matière criminelle tout au moins, et peut-être même en matière correctionnelle, lorsque la peine dépasserait un degré qui resterait à fixer.

LA DIMINUTION DES VICES DE FORME POUVANT DONNER LIEU A CASSATION

Le code de procédure pénale prévoit un ensemble de formalités qui doivent être observées par le juge, dans l'intérêt même de la justice et pour la protection du prévenu ; l'omission de ces formalités peut amener la nullité du jugement. Nous pouvons citer, en particulier, l'ouverture publique du dispositif, l'indication du délai de cassation, l'avis du serment aux témoins, l'assermentation d'un témoin à la demande d'une partie, etc.

En dehors des cas où la loi prévoit elle-même la nullité et où celle-ci doit être prononcée, même si l'informalité constatée n'a pas exercé d'influence sur le jugement lui-même, la Cour de cassation considère comme substantielles certaines formalités prévues par la loi, formalités qui, à ses yeux, présentent, pour le prévenu, un intérêt véritable. Au nombre de ces formalités, nous pouvons compter l'exposé succinct des faits et des moyens de preuve admis par le juge, la déclaration de culpabilité ou de non-culpabilité, la mention des lois appliquées, la date, les signatures du président et du greffier. L'omission *de ces indications dans un jugement ou arrêt* est une cause de nullité.

Comme on le voit, le nombre des vices de forme, causes de nullité, est assez grand et ces cassations entraînent des frais élevés pour l'Etat.

Divers remèdes existent. Le plus simple consisterait dans l'observation par le juge des diverses formalités prévues par le code ; on fermerait par là-même la porte à la plupart des recours. Mais les moyens simples sont ceux qui, souvent, agréent le moins ; aussi divers présidents de tribunaux ont-ils exprimé leurs doléances, au sein du Grand Conseil, sur les trop nombreux recours admis et sur les frais qui en résultent pour la caisse de l'Etat. Le remède, à leurs yeux, ne pouvait consister que dans l'élimination des recours pour vices de forme ; cette solution, avantageuse certes pour le prestige de leur tribunal, ruinerait les garanties essentielles des droits des prévenus, ce dont il y a aussi lieu, pourtant, de se préoccuper quelque peu, tous les prévenus n'étant pas nécessairement des coupables. Aussi voudrions-nous proposer une autre solution, qui nous paraît de nature à sauvegarder tous les droits légitimes de la défense et à ménager les finances de l'Etat, ainsi que le prestige du juge, solution que nous empruntons à la loi du 28 juin 1889 sur l'organisation judiciaire et la procédure pénale pour l'armée fédérale.

La cassation doit, à notre sens, être maintenue pour tous les vices de forme actuels, car l'observation de la forme, en procédure plus encore qu'ailleurs, est un moyen efficace de sauvegarde et de protection du droit. Mais il faudrait que le vice invoqué ne soit admis *comme motif de cassation que si, dans le cours* des débats, la partie recourante a déjà présenté des conclusions à cet égard ou signalé l'irrégularité intervenue, de façon que le juge ait pu la réformer séance tenante. Si le juge ne se réforme pas aussitôt et ne tient pas compte de l'observation, c'est que la violation de la forme en question n'est pas due à un oubli ou à une distraction de sa part, mais qu'elle est une méconnaissance voulue de la loi ; dans ce cas, son prononcé doit être cassé ; on pourrait même se demander s'il n'y aurait pas lieu de mettre à la charge du juge, dans les cas les plus flagrants tout au moins, les frais frustraires en résultant, au lieu de les faire supporter par le fisc ; ce serait une garantie de plus, et non des moins efficaces, de l'observation de la loi.

Voilà ce qu'il y avait à dire sur ce premier *groupe de questions ; nous examinerons,* dans un autre article, quelques points dont l'intérêt n'est pas moindre.

Dr J. PILLER,
professeur à l'Université.

Angleterre et Irlande

Carnarvon, 9 octobre.

(Havas.) — Dans un discours prononcé samedi par M. Lloyd George, le premier ministre a dit qu'il était impossible d'établir une République irlandaise indépendante, car cela provoquerait la guerre civile avec l'Ulster. Il a conclu en disant que l'Irlande peut administrer seule, et comme bon lui semble, ses affaires, mais que l'on ne doit pas lui confier des forces dangereuses, telles qu'une *armée ou une marine.* Au nom du gouvernement, il a déclaré qu'il résisterait à toute tentative qui serait de nature à menacer l'existence du Royaume-Uni.

Londres, 10 octobre.

Les représailles que la population de Cork redoutait, en réponse à l'attaque faite au moyen de bombes contre un camion militaire, se sont en effet produites samedi matin de bonne heure. L'hôtel-de-ville de Cork a été *incendié par des militaires au moyen de* bombes. Les pompiers n'ont pu intervenir que lorsque les militaires qui avaient entouré le bâtiment se furent retirés.

Londres, 11 octobre.

(Havas.) — M. Asquith a publié une déclaration dans laquelle il dépeint le discours prononcé par M. Lloyd George à Cornavon comme la déclaration de faillite du gouvernement britannique :

« La seule politique irlandaise du gouvernement britannique, dit-il, consiste à répudier le Home Rule sur le modèle des Dominions et à pardonner l'emploi de méthodes diaboliques et l'exercice de représailles par la police. »

M. Asquith ajoute qu'il traitera dans un discours à Ayr, le 14 octobre, du prétendu danger stratégique du règlement sur le système des Dominions.

Catastrophes de chemin de fer près de Paris

Versailles, 9 octobre.

Un train a télescopé, samedi soir, à 19 heures 15 min., un train de marchandises, près de la gare de Houilles, à 13 kilomètres de Paris, dans la direction de Nantes.

Vers 7 heures du soir, pendant une manœuvre d'un train de marchandises, l'un des wagons dérailla, pour une cause encore inconnue, et tomba sur la guérite de l'aiguilleur, provoquant la rupture, en partie, des fils commandant les signaux.

Quelques instants plus tard, devait passer sur la même voie un train de voyageurs semi-direct. Il fut impossible de l'arrêter à temps.

Le train de voyageurs est monté sur le train de marchandises. Dix voitures de troisième classe ont été complètement démolies. Les morts et les blessés (la plupart des ouvriers qui regagnaient leur domicile), ont été transportés dans un cinéma voisin de la gare de Houilles, qui avait été évacué à cet effet.

Dès le premier moment, de nombreux secours ont afflué sur le lieu de la catastrophe. Dans la soirée, on a procédé au déblaiement des décombres et à l'enlèvement des victimes, que l'on continue à rechercher.

A minuit 30, 38 cadavres avaient déjà été retirés des débris. Des scènes déchirantes se sont produites à la gare de Houilles. Les habitants des localités voisines étaient venus sur les lieux, afin de savoir si, parmi les victimes, ne se trouvaient pas des membres de leurs familles attendus pour passer la journée du dimanche.

Paris, 10 octobre.

Le nombre des morts est de 45 ; celui des blessés approche de la centaine.

M. Millerand, président de la République, accompagné de M. Steeg, ministre de l'intérieur, s'est rendu dimanche matin sur les lieux, à Houilles. Dans la salle d'attente, transformée en morgue, M. Millerand s'est incliné devant les victimes et a serré la main des parents présents. De retour à Paris, M. Millerand et M. Steeg ont visité les blessés admis dans les hôpitaux Beaujon et Lariboisière.

Paris, 10 octobre.

Les journaux donnent la nouvelle version suivante sur les causes de la catastrophe :

Il était environ 19 h. 20. Un train de marchandises, roulant vers Paris, se trouvait déjà à la hauteur du village de Sartrouville, un peu après Maisons-Laffitte, lorsqu'une rupture d'attelage se produisit. Tandis que la tête du convoi continuait sa marche, 3 wagons dételés suivirent à la dérive. Un peu avant d'atteindre la gare de Houilles, le mécanicien, ayant constaté quelque chose d'anormal, ralentit sa vitesse. Or, à cet endroit, la voie est sur un plan incliné. Les wagons dételés accélérèrent leur allure et ne tardèrent pas à dérailler. A ce moment passait en gare de Houilles le train de voyageurs parti de la gare Saint-Lazare à 19 h. 06. Sa vitesse était de 60 kilomètres à l'heure. Il allait s'engager sous la passerelle de Houilles, quand il trouva devant lui les wagons de marchandises. Un choc formidable se produisit. Dans le choc, un des wagons avait été projeté sur la cabine d'aiguillage, où l'aiguilleur impuissant avait assisté à l'accident. La cabine s'effondra sur lui. Tout fut brisé. Des débris énormes avaient été projetés de tous côtés.

Houilles, 11 octobre.

(Havas.) — Des constatations faites sur les lieux par les magistrats, il résulte que l'accident de chemin de fer de Houilles est dû à un cas fortuit qui n'engage aucune responsabilité.

Seconde catastrophe

Paris, 11 octobre.

Hier dimanche, à 14 h. 30, à l'entrée de la gare d'Asnières, près Paris, en face d'une cabine d'aiguillage, le train 783, parti de Paris à 14 h. 25 à destination d'Argenteuil, a pris en écharpe le train 730 qui quittait la gare. Quatre voitures de 3me classe ont été culbutées par la locomotive du train tamponneur. Une trentaine de voyageurs plus ou moins grièvement blessés ont été dirigés sur les hôpitaux parisiens, après pansement dans une pharmacie voisine. Le mécanicien conducteur du train tamponneur a reconnu avoir franchi les disques fermés, mais il prétend que les freins n'ont pas fonctionné.

Asnières, 11 octobre.

(Havas.) — C'est immédiatement après le passage du pont sur la Seine que s'est produit l'accident signalé hier soir. Le train Argenteuil-Paris a été pris en écharpe par le train Paris-Nantes.

Après les premiers pansements, les victimes ont été dirigées sur l'hôpital Beaujon, à Paris, sur leurs domiciles ou sur des cliniques de banlieue.

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, s'est rendu sur les lieux de l'accident et au chevet des blessés.

Le directeur de l'Assistance publique en France

M. Mesureur (né en 1847), directeur de l'Assistance publique à Paris, prend sa retraite. Il est remplacé à la tête de l'important service qu'il dirigeait depuis de longues années par M. Mourier, député du Gard, ancien sous-secrétaire d'Etat du Service de santé.

M. Louis Mourier, né à Vézénobres (Gard), est âgé de quarante-sept ans. Docteur en médecine, le successeur de M. Mesureur exerçait la médecine dans son département, avant son élection comme député de la première circonscription d'Alais.

Pour la reconstruction en France

Budapest, 10 octobre.

Le journal *Uj Nemzedek* apprend que cinquante mille ouvriers hongrois seraient appelés à participer aux travaux de reconstruction dans le nord de la France. Des négociations à cet effet seraient menées par M. Aldassy, conseiller ministériel, délégué à Paris par le ministre de l'Intérieur de Hongrie.

Le ministre de Bulgarie à Paris

Le général Savof, qui fut généralissime des armées bulgares au cours des deux guerres balkaniques, en 1912 et 1913, a été nommé ministre de Bulgarie à Paris.

On a fait peser sur le général Savof la responsabilité de l'agression bulgare contre la Serbie, en 1913. Il assure n'avoir agi que sur un ordre formel du roi Ferdinand. Il démissionna peu après et, tenu depuis à l'écart par le tsar des Bulgares, qui se méfiait de lui, demeura totalement étranger à la déclaration de guerre de 1915 et aux opérations militaires contre les Alliés. On le dit aujourd'hui fermement rallié à la cause de la paix.

La destruction des moteurs Diesel

Berlin, 10 octobre.

(Wolff.) — Des représentants de l'industrie allemande se sont réunis samedi à Berlin, dans le but de se renseigner auprès du gouvernement du Reich sur l'exactitude de la nouvelle selon laquelle l'Entente aurait exigé la destruction des moteurs Diesel (employés pour les sous-marins) et d'appeler l'attention des autorités sur les conséquences excessivement graves d'une semblable destruction.

Selon la réponse qui leur a été faite, l'Entente a en effet manifesté cette intention, mais le gouvernement allemand a fait des démarches auprès de la conférence des ambassadeurs à Paris afin de démontrer aux gouvernements *alliés le caractère injustifié de leurs exigences.*

Radiations dans la liste de la flotte anglaise

L'amirauté britannique n'hésite pas à rayer de la liste de la flotte tout navire qui ne paraît plus posséder les qualités suffisantes, pour ne conserver que les types les plus modernes de bâtiments cuirassés, croiseurs légers, destroyers et sous-marins. C'est ainsi que quinze cuirassés, vingt croiseurs, environ deux cents destroyers et un lot considérable d'autres navires ont été éliminés.

Plusieurs ont été vendus à des puissances étrangères, seize ont été donnés à l'Australie, d'autres ont été mis en adjudication, d'autres sont encore sur la liste de vente et enfin un ou deux sont destinés à servir de cible pour le tir des gros canons.

Français assassinés par des Kurdes

Beyrouth, 8 octobre.

M. Bernès, ingénieur à la Société française d'entreprise à Beyrouth, et cinq de ses compagnons ont été victimes de bandits kurdes.

Le 14 août dernier, M. Joseph Bernès était parti d'Alexandrette (nord de la Syrie) en automobile, se rendant à Hauman, en compagnie d'un ingénieur des travaux publics d'Alexandrette, d'un interprète, de deux entrepreneurs et d'un chauffeur.

Le 18, les voyageurs arrivaient à destination et M. Bernès faisait la répartition d'une somme de 40,000 francs, destinée à la paie des ouvriers.

Aussitôt sa mission remplie, l'ingénieur se remettait en route. L'après-midi, il avait à traverser une zone dangereuse entre Hauman et Katma, infestée de brigands commandés par des agents aux ordres de Kemal pacha.

A huit kilomètres de Hauman, M. Bernès et ses compagnons furent arrêtés et résistèrent énergiquement à cent cinquante cavaliers et fantassins.

Accablés par le nombre, ils furent emmenés dans la montagne : il ne leur restait alors que cinq kilomètres à franchir pour atteindre la gare de Katma et prendre le train pour Alep.

Le soir de leur arrestation, ils couchèrent dans un village, non loin du lieu de l'attentat ; le lendemain, 19 août, ils furent entraînés hors de l'atteinte des troupes françaises.

Le 20 août, ils furent longuement martyrisés par une bande de sauvages sanguinaires et fanatiques, qui les jetèrent dans un silo, à cent mètres du village. C'est là qu'un agent secret de la société les retrouva, le 12 septembre.

Un zeppelin est livré à la France

Maubeuge, 9 octobre.

(Havas.) — Le deuxième zeppelin *L-Z.-113*, que l'Allemagne devait livrer à la France, est arrivé à Maubeuge samedi, à 5 h. 45. Il a évolué pendant trois heures au-dessus de la région.

Les grèves en Portugal

Madrid, 9 octobre.

(Havas.) — Une correspondance de Lisbonne annonce que le ministre de la guerre a fait occuper militairement tous les réseaux de chemins de fer. Un décret révoque tous les employés et ouvriers de chemins de fer qui ne se sont pas présentés.

A Lisbonne, les grévistes ont fait dérailler une locomotive sur une plaque tournante et ont détérioré des machines. A la suite de ces incidents, des arrestations de mécaniciens et de chauffeurs ont été opérées, et les gares ont été occupées par la troupe.

ARCHÉOLOGIE

Découverte d'une ancienne basilique

Au cours des récents travaux de déblaiement de la place de la Cathédrale, à Nîmes, les restes d'une ancienne basilique du 6me siècle ont été découverts. Aujourd'hui, les ouvriers ont mis au jour les substructions de la chapelle : de nombreuses sculptures masquées par des pierres sèches entouraient les vestiges de la chapelle, qui a dû être construite à l'époque mérovingienne.

NÉCROLOGIE

M. Yves Delage

On annonce de Paris la mort du professeur Yves Delage, membre de l'Académie des sciences, professeur à la Sorbonne, décédé dans sa soixante-sixième année.

Le peintre de Sury

M. Max de Sury, peintre de paysages et de marines bien connu, vient de mourir à Kreuzlingen, à l'âge de 79 ans.

M. Georges Dommen

On annonce la mort de M. Georges Dommen, ancien directeur de la Condenserie de Payerne, et ancien conseiller municipal de cette ville. M. Dommen était d'origine lucernoise. Il était venu, tout jeune garçon, occuper une place de petit domestique de laiterie en Gruyère. Au courant de son métier, il s'intéressa à la fabrication du lait condensé et entra en relation avec M. Nestlé. Il fut l'organisateur de la condenserie de Bercher, avant de prendre la direction de celle de Payerne. Ce fut un grand travailleur et un patron équitable envers son personnel. Il est mort à 73 ans.

Confédération

La votation du 31 octobre

Le comité du parti conservateur saint-gallois a décidé, par 13 voix contre 11, de laisser aux membres du parti liberté de vote sur la loi concernant la durée du travail dans les entreprises de transport. La minorité avait proposé l'acceptation.

L'assemblée du parti radical du canton de Zurich a décidé à la presque unanimité, sur un rapport de M. Haab, conseiller fédéral, d'accepter la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

La Suisse reconnaît la Hongrie

Le Conseil fédéral a décidé de reconnaître officiellement la Hongrie et d'entretenir avec cet Etat des relations diplomatiques officielles.

Instituteurs catholiques

L'idée de grouper tous les instituteurs catholiques suisses fait son chemin. Il ne s'agit évidemment pas ici d'une fédération destinée à défendre des intérêts matériels. Le but de la nouvelle association est de former toujours mieux l'éducateur pour la défense de l'école chrétienne. A l'occasion de l'assemblée générale des maîtres du Haut-Valais, qui aura lieu à Viège le 21 octobre, deux hommes d'école catholiques, M. le recteur Fuchs, de Rheinfelden, et M. le professeur Troxler, de Lucerne, donneront des conférences sur les tâches nécessaires de l'heure présente.

La question des zones

Dans une réunion du parti démocratique, tenue hier dimanche, M. le conseiller d'Etat Gignoux, membre de la délégation suisse pour la question des zones franches, a déclaré qu'un nouvel examen du problème aurait lieu vendredi, à Berne, et que le gouvernement genevois était décidé à maintenir les droits à lui conférés par les traités.

Il a ajouté que le peuple genevois ne comprendrait pas que cette question ne fût pas soumise à l'arbitrage de la Société des nations, au cas où elle ne recevrait pas une solution satisfaisante.

M. Paul Pictet, président du Grand Conseil genevois, a assuré le gouvernement de l'appui tout entier de l'opinion dans cette revendication énergique des droits de Genève et de la Suisse.

Presse catholique

L'assemblée de la société des journalistes catholiques aura lieu le 7 novembre.

La taxe des journaux

L'assemblée de la Société de la presse suisse, réunie à Soleure, a voté une résolution exprimant l'attente que la Confédération ne renchérira pas la taxe postale des journaux au-delà d'une limite très modérée, de façon à ne pas écraser la presse nationale sous un fardeau qui mettrait son indépendance en péril.

Douanes

Le produit des douanes pour les neuf premiers mois de l'année courante présente un excédent de 24 millions de francs sur le chiffre de la période correspondante de 1919.

Histoire valaisanne

La Société d'histoire du Valais romand tiendra, le 24 octobre, sa réunion d'automne au château de Monthey.

La *monnaie française*

Il a été déjà livré à la France pour 18 millions de francs de pièces divisionnaires françaises. La France nous a déjà remboursé cette somme. La valeur totale des pièces divisionnaires à livrer est évaluée à 42 millions de francs. Toute cette monnaie devra être livrée d'ici au 31 octobre.

Les adeptes du bolchévisme

L'assemblée générale de l'association des ouvriers cantonaux et communaux de Zurich a décidé, par 107 voix contre 12 et 26 abstentions d'adhérer à l'Internationale communiste.

Le parti socialiste et le bolchévisme

Le comité du parti socialiste, réuni à Olten, a arrêté en premier lieu un projet d'initiative demandant l'introduction de l'initiative populaire en matière de législation.

Il a ensuite abordé la discussion des 21 conditions posées par Moscou pour l'entrée du parti dans la troisième Internationale. MM. Grimm et Graber ont fait l'exposé des motifs de la motion de rejet présentée par la direction du parti. M. Welti, de Bâle, a préconisé l'acceptation sans réserve des conditions de Lénine.

MM. Nobs et Schneider, tout en repoussant les conditions en question, proposent cependant de discuter avec Moscou la question de l'accession.

Le vote à l'appel nominal aboutit au rejet de la proposition Welti (par 47 voix contre 12) ainsi que de la proposition Nobs-Schneider (40 contre 8). Par 40 voix contre 18, l'assemblée transforme en résolution la proposition Grimm ci-après et en prononce le renvoi à une assemblée extraordinaire.

« Le Comité du parti abroge sa décision du mois d'avril 1920 concernant l'accession à la troisième Internationale. Il propose au congrès extraordinaire ce qui suit : 1° Les 21 conditions posées pour l'admission dans l'Internationale communiste sont repoussées comme inexécutables ; 2° la direction et le comité du parti reçoivent mandat d'entrer en rapport avec ceux des partis de l'étranger qui, désireux de faire partie de l'Internationale communiste, ne peuvent cependant se dire d'accord sur les 21 points, afin de poursuivre, conjointement avec eux, une revision des conditions d'admission, de manière à permettre la fusion internationale des partis ouvriers révolutionnaires ; 3° la présente décision sera soumise à la consultation générale. »

L'assemblée extraordinaire du parti aura lieu les 10, 11 et 12 décembre, à Berne.

Pour la campagne

Sous le nom de « Pro Campagna » (association pour l'embellissement de la vie rurale), une nouvelle société suisse a été fondée, à Berne, le 29 septembre. Son objet est de s'intéresser à tous les problèmes de l'existence villageoise. Elle veut promouvoir toutes les améliorations susceptibles de contribuer à la conservation du vrai caractère rural et des avantages sociaux propres au milieu campagnard. La société s'occupera du logement de la famille paysanne tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui de l'architecture rustique. Elle s'efforcera de maintenir dans les constructions nouvelles les anciennes particularités régionales de la maison suisse, sans négliger leur adaptation aux exigences modernes.

Le comité de l'association « Pro Campagna », élu à Berne, est composé des membres du comité de l'œuvre suisse en Belgique, soit de MM. de Salis, professeur à l'université de Berne, président ; de Montenach, conseiller aux Etats ; Piguet, conseiller national ; Syz, ancien conseiller national ; Wettstein, conseiller aux Etats. M. Probst, architecte, à Zurich, assume la direction du secrétariat général.

Tous les vœux que notre compatriote M. G. de Montenach avait formulés dans son beau livre *Pour le Village* vont ainsi se trouver en bonne voie de réalisation.

Une législation internationale pour les travailleurs de la terre ?

Le Bureau international du travail, à Genève, convoque, pour le 4 avril 1921, ainsi qu'une dépêche l'a dit samedi, une conférence internationale qui devra s'occuper d'une convention internationale concernant la réglementation du travail agricole.

Le comité de l'Union suisse des paysans écrit à ce sujet :

Le comité de l'Union suisse des paysans a étudié la question et, à l'unanimité, est arrivé à la conclusion que le rejet de conventions internationales concernant la réglementation du travail agricole s'impose.

Il s'est inspiré des considérations que voici :

1° L'humanité éprouve un besoin croissant des produits du sol et d'autres denrées transformées par l'industrie agricole. Pour le satisfaire, il faut intensifier l'activité et la production agricoles. Or, le corollaire inéluctable de cette intensification est un accroissement de la somme de travail consacrée à l'agriculture.

2° L'agriculture souffre dans la plupart des pays d'une pénurie de main-d'œuvre qui ne fait que s'aggraver.

3° Une restriction inconsidérée de la durée du travail agricole aurait donc infailliblement pour conséquence de mettre en danger l'alimentation et le bien-être de l'humanité.

4° Le travail agricole diffère à un tel point de celui de l'industrie et des métiers qu'il est inadmissible de vouloir lui appliquer les prescriptions en vigueur dans ces branches.

5° La production agricole varie en outre dans une telle mesure de région à région que le travail exécuté en agriculture ne saurait se prêter à des conventions internationales. D'autre part, la réglementation du travail agricole est un domaine si nouveau et dans lequel on a si peu fait d'expériences qu'il est en tout cas prématuré d'en faire l'objet de conventions internationales.

La vie économique

Notre pain

Pendant environ trois mois, de juillet à la fin septembre, les consommateurs ont mangé du pain où il entrait de la farine de haricots et de manioc et de la fécule de pomme de terre. Là où les meuniers ont procédé sans discernement au mélange de ces substances avec la farine de blé, le pain a été mauvais. On a constaté qu'il avait une fâcheuse influence sur la santé, notamment sur celle des enfants. Ailleurs — en pays fribourgeois, notamment — les minoteries ont eu la sagesse de doser prudemment le mélange.

On aimerait savoir pourquoi il a fallu écouler ainsi ces haricots, ce manioc et cette fécule. On espère bien que ce n'était pas pour rendre à quelque accapareur, embarrassé d'un excès de marchandise, le service de l'en soulager.

Nouvelles financières

Les hôtels de Zermatt

La Société des hôtels Seiler, de Zermatt, propose un arrangement à ses créanciers sur les bases suivantes : Abandon et remise des intérêts courus du 14 janvier 1916 au 14 janvier 1918 et transformation en actions de priorité de 1er rang des intérêts courus du 14 janvier 1918 au 14 janvier 1920 ; remplacement de l'intérêt semestriel fixe par un intérêt annuel dépendant du résultat de l'exploitation, du 14 janvier 1920 au 14 janvier 1924 ; constitution d'un fonds de roulement.

La surabondance des écus

On a lu samedi qu'on avait arrêté à Saint-Gall une automobile employée à l'importation clandestine des écus.

Le Conseil fédéral vient, en effet, d'interdire l'importation des pièces de cinq francs. Avant la guerre, il y en avait dans les coffres de la Banque nationale pour 23 millions ; en ce moment, la Banque en a pour 100 millions ; or, d'après la valeur effective de l'écu, ces 100 millions ne valent que 76 millions. De là la mesure prise par le Conseil fédéral.

Echos de partout

PARIS MANQUANT DE BAINS

Du *Temps* de Paris :

Le conseil général du Cher vient de protester solennellement contre la réalisation d'un projet tendant à capter les eaux de la Loire pour augmenter la distribution d'eau potable à la population parisienne. Les riverains, mécontents des premiers travaux qui assèchent leurs puits, prient les Parisiens de vouloir bien laisser la Loire tranquille et de se contenter du débit actuel de leurs robinets de cuisine et de leurs fontaines Wallace.

Nous n'avons vraiment pas de chance. Le vin est hors de prix et, lorsque, un beau jour, pour contenter à la fois les moralistes, les économistes et les hygiénistes, nous nous transformons en buveurs d'eau, les habitants du Cher refusent d'accomplir en notre faveur le geste qui signala Rébecca à la reconnaissance d'Eliézer.

Jamais, pourtant, Paris n'a eu autant besoin de se désaltérer et de se baigner « dans le courant d'une onde pure ». Surpeuplée et mal entretenue, notre capitale rencontre des difficultés croissantes pour organiser son hydrothérapie. Vous avez lu, ici-même, des détails édifiants sur la toilette de Paris. Les médecins, justement inquiets de cette négligence, commencent à en dénoncer les dangers, au moment où les microbes de toutes espèces, obéissant au « génie épidémique », organisent des offensives audacieuses. Le citadin, comme la cité, traverse indiscutablement une crise de propreté.

L'incurie de nos contemporains n'est pas seule en cause. Ils peuvent invoquer d'assez valables griefs contre la dureté des temps. L'eau coûte beaucoup plus cher qu'autrefois. En même temps, le combustible nous fait défaut. Ces deux éléments essentiels du bain chaud tendant à disparaître, le fourbissage du Parisien devient plus difficile. Les statistiques sont affligeantes. Les propriétaires d'établissements d'hydrothérapie affirment que le nombre de leurs clients diminue de jour en jour.

Tout se ligue contre le citoyen qui veut se laver ! Les piscines sont rares, les bains-douches ferment plusieurs jours par semaine, le navire balnéaire de la Samaritaine a fait un symbolique naufrage et n'a jamais été renfloué, et il est interdit de se plonger dans les flots de la Seine, dont les vertus purificatrices sont d'ailleurs assez sujettes à caution.

MOT DE LA FIN

— Eh bien ! que dis-tu de mon petit vin blanc ?

— Il doit être excellent pour la salade.

AVIATION

Le record de vitesse

A Buc, près de Versailles, a eu lieu, samedi, l'épreuve de la plus grande vitesse sur un kilomètre. Le classement s'est établi comme suit :

1. Romanet, en 12,3 sec., soit une vitesse de 292 km. 820 à l'heure ;

2. Sadi Lecointe, en 12,5 sec., soit 288 kilomètres à l'heure ;

3. Casale, en 14 sec., soit 257 km. 142 à l'heure ;

4. Douchy, en 15,8 sec., soit 214 km. 285 à l'heure ;

5. Thierry, en 16,9 sec., soit 214 km. à l'heure.

Le Français Romanet devint ainsi détenteur du record du monde de vitesse sur un kilomètre, jusqu'ici détenu par l'Italien Casale avec 283 km. 234.

Hier dimanche, l'aviateur Sadi Lecointe a battu le record de vitesse sur la base d'un kilomètre établi par Romanet.

Sadi Lecointe a, en effet, réussi le temps de 12 seconde 1/10, réalisant ainsi une vitesse de 296,694 à l'heure, soit 4 kilomètres de plus que le précédent record.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les vols dans les trains

La police de sûreté de Palerme (Sicile) a arrêté de nombreux individus, parmi lesquels six chefs de trains et un fonctionnaire, inculpés de différents vols au préjudice des chemins de fer de l'Etat, au montant de deux millions de lires.

Mineurs tués

Un grave accident s'est produit, samedi matin, à un charbonnage près de Liége (Belgique). Au cours de la descente des mineurs, un câble s'étant rompu, une des cages a fait une chute dans le vide. Six mineurs ont été tués et quatre autres blessés.

Assassinat à Weimar

Un épouvantable assassinat a été commis, samedi après midi, à Weimar (Saxe), dans la famille de l'amiral Scheer, qui commandait la flotte allemande, lors de la bataille navale du Skagerak. Dans la cave de la maison, la femme et la servante de l'amiral ont été tuées par un peintre-décorateur. La fille de l'amiral a été grièvement blessée. L'auteur de l'assassinat s'est tiré une balle de revolver dans la tête. On ignore les motifs de son acte. Après l'attentat, un homme masqué a été vu au moment où il quittait précipitamment la villa de l'amiral.

210,000 francs pour un voleur

La cour suprême d'Ontario (Canada) recherche activement un certain John Doughty, inculpé d'enlèvement de M. Ambrose Joseph Small, dont il était le secrétaire. Doughty a également volé 1 million de francs de rente de la Victoire du Canada.

Doughty a quarante-trois ans.

Il se trouvait encore à Toronto en décembre 1919, mais doit s'être réfugié en France ; 210,000 francs de récompense seront attribués par la police de Toronto à la personne dont les indications l'auront fait découvrir.

Autobus dans une rivière

A Orense (province espagnole de Galice), un autobus dont le conducteur avait voulu éviter une pierre est tombé dans la rivière. Il y a trois morts et quatre blessés, dont deux grièvement.

Brigandage

A Cleveland, (Etats-Unis), deux hommes, qui suivaient en automobile un voyageur de commerce, l'ont frappé sur la tête et se sont enfuis en emportant sa valise, qui contenait des pierres précieuses pour une valeur de deux cent vingt mille dollars.

SUISSE

Un écrivain vaudois dans le tamponnement de Venise

Parmi les victimes du désastre ferroviaire de la lagune de Venise se trouve le poète vaudois Pierre Alin, âgé de 34 ans, correspondant de l'*Avenir* de Paris.

Les automobiles écraseuses

Un grave accident est arrivé samedi à Porrentruy. Une automobile venant de Ferrette a renversé Mme Mettler, qu'on a relevée avec deux jambes brisées, une épaule fracturée et plusieurs lésions internes. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état inquiétant.

A Frick (Argovie), Mme Linkert, âgée de 66 ans, a été écrasée par un camion automobile. Elle a succombé peu après.

Tamponné par un train

Un veilleur de nuit de la gare de Lausanne a trouvé, hier matin, un jeune homme gisant sans connaissance au bord de la voie, à cent mètres environ en amont du passage à niveau de Sébeillon. Le malheureux avait le sommet de la tête décapité, la cervelle mise à nu. Il s'appelle César Fornerod, manœuvre à Malley. Il rentrait chez lui en suivant la voie et dut être atteint par le premier train Lausanne-Genève.

Son état est désespéré.

L'épave du « Savoia S. 9 »

Deux touristes parcourant le massif du Tœdi ont découvert, samedi, sur le Gliemsgletscher, l'avion *Savoia S. 9*, qui était parti de Sesto Calende le 7 septembre, en même temps qu'un autre appareil tombé dans le lac de Zurich.

Le *Savoia S. 9* se trouve sur le versant occidental du Piz Urlaun, à une altitude d'environ 3030 mètres. Les deux touristes n'étaient pas équipés de manière à pouvoir rechercher les passagers, probablement ensevelis sous l'épave. Des parties de l'avion, encore visibles, semblent bien conservées.

Les bombes de Versoix

Il est surprenant, dit un journal genevois, que M. le conseiller municipal Guinand, cet ancien patron de la Ligue nationale suisse et grand pourfendeur d'indésirables, n'ait pas cru devoir avertir la police genevoise de la découverte des bombes fabriquées par Crétin, qui avaient fait l'objet du procès de Zurich.

Et pourquoi M. Guinand a-t-il ensuite transporté en secret ces bombes dans son automobile de Genève à Versoix pour les jeter dans le lac ? M. Guinand, qui est avocat, connaît la loi fédérale. Il n'ignore pas qu'elle punit la détention et le transport d'explosifs destinés à un but criminel.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Une chaire allemande à Lausanne

Le Conseil d'Etat vient de créer à l'Université de Lausanne une chaire spéciale de langue et de littérature allemandes et d'y appeler, à titre de professeur extraordinaire, M. le Dr Gottfried Bohnenblust, privat-docent à l'Université de Zurich.

FRIBOURG

Assemblée des délégués romands de l'Association populaire catholique suisse

(Suite et fin)

La séance de jeudi après midi

A 2 heures et demie, la même assistance attentive que le matin se pressait à la Grenette pour reprendre les délibérations interrompues. M. Montenach poursuivit son exposé en parlant des collaborateurs nécessaires à l'œuvre de vie de l'Association populaire. Successivement, l'honorable président dit ce que le *Volksverein* est en droit d'attendre du clergé, des visiteurs itinérants, de la presse. M. Montenach a conclu, dans une très belle envolée, en insistant sur le profit que l'Eglise et le pays peuvent escompter, si ce programme de mise au point, lentement élaboré et mûri, se réalise, et si toutes les classes de la population catholique, enrôlées sous le drapeau de l'Association populaire, y tendent au même but et y entrevoient la claire vision de l'idéal chrétien.

La parole épiscopale

Invité par le président à exprimer son avis sur le programme esquissé par les rapporteurs du jour, Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, l'a fait avec une franchise et une netteté qu'on n'eût pu désirer plus complète. Après avoir sans ambage dit les difficultés de la tâche des zélateurs de l'Association, Monseigneur a déclaré qu'il ne parlerait de la réorganisation projetée — réorganisation qui, à ses yeux, est plutôt l'affaire d'un comité restreint — que pour en saluer deux innovations déjà acquises : la plus grande liberté de mouvement accordée aux diverses régions de la Suisse, et la simplification des rouages centraux de l'Association. Sa Grandeur a parlé plus longuement, et avec une insistance qui a été fort remarquée, de la cellule première de l'organisation, de la section locale, de sa constitution et de sa vie. De l'avis du Chef du diocèse, une section d'hommes et une section de jeunes gens sont possibles partout, même à la campagne. La jeunesse, la jeunesse des meilleures familles court de trop multiples dangers pour qu'on puisse, aussi bien dans les paroisses rurales qu'à la ville, la laisser livrée à elle-même. Et comme il ne faut pas seulement mettre en garde notre prochain contre les périls ou les abus, mais accomplir encore une tâche positive, on doit créer et développer de bonnes sociétés, qui ne soient pas toujours des congrégations, mais où nos hommes et nos jeunes gens trouveront ce qui répond aux besoins actuels et rentre dans le cadre de l'ordre social chrétien.

Monseigneur a réfuté quelques objections courantes et rassuré les timorés. L'esprit des sociétés doit être profondément chrétien, et les idées directrices de l'Association doivent y être cultivées et développées dans des réunions périodiques, nécessaires pour assurer la vie et la continuité de l'œuvre. Après avoir donné quelques instructions au sujet du recrutement des sections, qui doit amener dans le giron de l'Association le plus de membres possible, et mis en garde les chefs des grandes paroisses contre la multiplicité des sociétés, Sa Grandeur a exprimé le désir de voir les sections se grouper en fédérations cantonales et celles-ci constituer une fédération diocésaine, avec un comité diocésain, dont la tâche sera d'assurer l'unité du mouvement, de rapprocher les divers éléments qui s'y rattacheront, de rendre l'Association catholique plus populaire encore. Quand Monseigneur s'est dit convaincu que les instructions de l'Evêque ainsi transmises directement aux fidèles trouveront plus aisément le chemin des cœurs que les circulaires d'un comité lointain, toute la salle a éclaté en applaudissements. L'appel par lequel Monseigneur Besson a terminé son allocution a remué plus encore les assistants. C'est que le Chef du diocèse, voyant dans ses auditeurs des hommes unimés du véritable esprit chrétien, leur a parlé comme un père à ses enfants, les invitant à ne point s'attarder à considérer le passé, mais à voir la vie telle qu'elle est, à la lumière des principes qui s'adaptent à toutes les circonstances et nous assurent l'avenir, pourvu que nous ne reculions pas devant l'effort nécessaire, que nous y mettions beaucoup du nôtre, que nous n'ayons pas peur des risques à courir, que nous évitions l'esprit de clocher, que nous ne cachions pas la lumière sous le boisseau, que nous acceptions d'une esprit clair et résolu la tâche que l'Eglise et le pays attendent de chacun de nous.

M. de Montenach s'est fait l'interprète de l'assemblée pour remercier Sa Grandeur de ses paternelles directions, puis le Président a mis en discussion la question de l'organisation des sections. Ont pris la parole sur ce point : M. l'abbé Mauvais, curé de Notre-Dame, à Lausanne, président cantonal vaudois ; M. l'abbé Sapin, curé de Murist ; le R. P. Hubert, capucin ; M. Francis de Gendre, représentant des Conférences de Saint-Vincent de Paul ; M. le professeur Bovet, président cantonal des Cécilliennes fribourgeoises ; M. l'abbé Comte, président cantonal genevois ; M. le curé Raboud, président cantonal neuchâtelois. Puis, après l'intervention de Monseigneur, la résolution suivante, présentée par M. le curé Mauvais, a été votée à l'unanimité : « L'assemblée des délégués romands émet le vœu de voir se créer dans chaque paroisse, sous une forme diverse, une section de l'Association populaire catholique suisse. Elle a pour but de former des catholiques d'action et d'idées, et de les informer de tout ce qui se fait dans le pays par les catholiques suisses. »

La question des ressources a été liquidée dans le sens du rapport de M. Maxime Reymond, après une nouvelle intervention du secrétaire romand en faveur de la cotisation de 80 centimes, et une discussion à laquelle prirent part Sa Grandeur Mgr Besson, M. le Dr Emile Ems, M. le curé de Cœuve, M. le doyen Cottier, M. le curé Mauvais, M. de Montenach et le trésorier de la Fédération genevoise. Les autres points du programme de réorganisation ont été renvoyés d'un commun accord aux deux commissions chargées de la révision des statuts.

La réunion s'est clôturée par la bénédiction pontificale, donnée à l'assistance agenouillée, par Nosseigneurs les Evêques de Lausanne et Genève et de Bethléem. Puis les délégués se sont rendus à Saint-Nicolas, assister au Salut du Très Saint Sacrement et au concert d'orgues offert en leur honneur.

Daigne la Providence faire germer et mûrir la bonne semence largement distribuée en cette journée de travail !

La votation fédérale du 31 octobre

Le comité cantonal du parti conservateur a discuté samedi de l'attitude à prendre à l'égard de la loi fédérale réglant la durée du travail dans les chemins de fer, les postes, l'administration des télégraphes et du téléphone et dans les entreprises de transport concédées par la Confédération, loi qui sera soumise au vote populaire le 31 octobre.

Le comité, où les avis étaient partagés sur la question, s'est abstenu de conclure pour ou contre. Il n'y aura pas de mot d'ordre du parti dans cette votation.

On a vu que le comité central du parti conservateur suisse a recommandé aux membres du parti de voter *oui*.

Exposition au Musée industriel

Nous avons annoncé qu'un concours d'idées avait été ouvert pour un nouveau dessin de l'en-tête de l'*Artisan et commerçant romand*, organe central des associations romandes des classes moyennes du commerce et des métiers. Ce concours est achevé et l'exposition des projets est ouverte au Musée industriel de notre ville, dès aujourd'hui, lundi, et jusqu'au 22 octobre. L'entrée à l'exposition est gratuite. Heures d'ouverture : 9 à midi et 2 à 6 heures ; le dimanche, 10 heures à midi.

Le jury du concours, qui vient de se réunir, était composé d'un délégué de l'Union suisse des maîtres de dessin et de l'enseignement professionnel, d'un expert désigné par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et par le Président de la section de Fribourg de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Les projets présentés s'élèvent au total à soixante-neuf, provenant de toutes les parties de la Suisse. Douze prix ont été décernés, soit deux seconds prix (MM. F. Maire, à La Chaux-de-Fonds, et Paul Külling, à Bienne) ; cinq troisièmes prix (M. Ernest Miniotti, à Lausanne, Mlle Hélène Wallrath et M. Charles Moor, à Bâle ; Ateliers Hæusler et Armin Bieber, à Berne) ; cinq quatrièmes prix (MM. Willy Jordan, à Fribourg ; Jean Thommen, à Bienne ; Alfred Burkhardt, à Berne ; Jules Walder, à Aarau ; Charles Nolting, à Bâle). Il n'a pas été décerné de premier prix.

L'exposition des projets est des plus intéressantes. Nous en recommandons vivement la visite.

Théâtre de Fribourg

Ce soir, lundi, au théâtre de Fribourg, représentation de la *Tosca* de Sardou ; demain soir, mardi, les *Femmes savantes*, de Molière.

— On nous écrit que, très prochainement, la tournée *Vast* viendra nous donner *Les Romanesques*, l'amusante comédie héroï-comique d'Edmond Rostand. La représentation empruntera un relief tout particulier, dit-on, au concours de M. Dehelly, le brillant sociétaire, qui tiendra le rôle de Percinet, qu'il joue à la Comédie française.

Football

Central I a fait, hier dimanche, une brillante entrée dans le championnat suisse, en battant Grandson I par 7 goals à 1.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Union des travailleuses. — Les leçons du vestiaire recommencent ce soir, lundi, à 8 h. ¼, rue de Morat, 259, et sont ouvertes à tous les membres de l'Union des travailleuses.

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, lundi, à 8 h. ¼, répétition générale (oratorio « Dismas »).

CALENDRIER

Mardi 12 octobre

Saint PANTALE, martyr

Saint Pantale évêque de Bâle, second patron du diocèse, fut martyrisé par les Huns, au 5me siècle.

HOTEL DE ROME
Pension-famille
Arrangement pour repas de noces et sociétés.
Tout confort Cuisine renommée.
AUTO-GARAGE
J. FOUGEIRET, propriétaire.
Téléphone N° 3.94

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Dernière Heure

La paix russo-polonaise

Prague, 11 octobre.

L'ex-ministre tchèque Tusar discute dans le *Pravo Lidu* la conclusion de l'armistice qui procure aux Polonais, outre le succès militaire, un très grand succès diplomatique.

« Au point de vue tchéco-slovaque et à celui de l'Europe centrale, l'accord de Riga est considéré comme la défaite de la Russie, dont le but était une intervention active dans les affaires de l'Europe centrale. Ces événements refroidiront le zèle des communistes aussi bien en Tchéco-Slovaquie qu'en Allemagne. C'est en vain que ceux-ci ont attendu de la victoire de l'armée rouge l'introduction d'un ordre social nouveau. C'est là une tâche qu'il appartient maintenant aux Etats de l'Europe centrale eux-mêmes d'accomplir, car la Russie des Soviets est désormais exclue de la politique européenne. »

L'Angleterre et les Soviets

Londres, 11 octobre.

(Havas.) — Dans sa réponse à une note de Tchitchérine, de vendredi, lord Curzon déclare que c'est à la suite de la mauvaise foi qui a accompagné les mouvements diplomatiques et militaires de la Russie des Soviets que la Grande-Bretagne se vit obligée de défendre les engagements pris envers les Alliés.

La Grande-Bretagne a fait honneur à ses engagements envers la Russie, mais ses bonnes dispositions ont été mal récompensées. La Grande-Bretagne est disposée à renouer les négociations commerciales, à condition que l'on rapatrie les prisonniers britanniques et que les autres conditions en suspens soient remplies.

Les îles Aland

Stockholm, 11 octobre.

(Havas.) — Vingt-quatre villages des îles Aland ont organisé hier, dimanche, des réunions en faveur du droit de déterminer leur propre destinée.

La même résolution a été partout adoptée, dont copie sera envoyée au président de la Ligue des nations. Cette résolution stipule que les Alandais s'en tiennent à l'opinion exprimée par la commission des juristes et acceptée par la Ligue des nations, à savoir que la question des îles Aland est une question internationale. Elle insiste sur le droit, pour les Alandais, de disposer de leur propre destinée par un plébiscite. Elle exprime leur confiance qu'il aura lieu sans retard pour que, par ce moyen, la question soit réglée conformément au droit et à la justice.

L'émir Faïçal

Paris, 11 octobre.

On mande de Londres au *Petit Parisien* que le *Foreign Office* vient d'être informé que l'émir Faïçal a été désigné par son père, le roi du Hedjaz, comme son représentant en Europe. Il est attendu sous peu à Londres.

En Irlande

Belfast, 11 octobre.

(Havas.) — Samedi, ont eu lieu de nouvelles émeutes, au cours desquelles des pierres ont été lancées et des coups de revolver échangés.

La police a dispersé la foule par plusieurs charges au bâton. Elle a fait également usage de ses armes.

Le congrès socialiste allemand

Cassel, 11 octobre.

(Wolff.) — Le congrès socialiste s'est réuni hier soir, dimanche. Cinq cents délégués environ y assistaient. Scheidemann et Hermann Muller, ancien chancelier, ont été élus présidents.

Ce dernier a annoncé que les socialistes anglais et belges espéraient pouvoir assister au prochain congrès.

Troëlstra vient représenter la Hollande au congrès. Stauning et Engbjerg ont parlé au nom des socialistes danois et suédois.

Deux représentants des socialistes de Dantzig et de la Sarre ont affirmé que jamais ils ne cesseraient de penser et de sentir en vrais Allemands.

Les finances italiennes

Milan, 11 octobre.

Dans le *Corriere della Sera*, le sénateur Einaudi constate que, malheureusement, l'Italie se trouve dans une situation dangereuse, en ce qui concerne la valeur de la monnaie. « Nous sommes encore éloignés, dit-il, du désastre russe, mais nous approchons du désastre allemand. La distance entre l'Italie et l'Autriche n'est plus aussi grande qu'il y a quelque temps. »

Dans le même article, le sénateur Einaudi constate que, le 30 juin 1919, le total des billets de banque et d'Etat en Italie atteignait 14 milliards 532 millions. Au 31 décembre *dernier, il était de 18 milliards 552 millions.* Aujourd'hui, il doit osciller entre les 20 milliards et les 20 milliards et demi.

L'avenir de la Hongrie

Budapest, 11 octobre.

(B. C. H.) — Dans un discours qu'il a prononcé à Szeged, le comte Teleky, président du Conseil, a notamment assuré que la Hongrie n'a jamais poursuivi une politique de vengeance, et qu'elle entend au contraire suivre dans l'avenir la voie de la bonne entente. Les capitaux étrangers seront bien accueillis dans le domaine économique, mais cependant, l'indépendance nationale ne devra pas s'en trouver atteinte. Le pays ne demande qu'à entretenir des relations économiques avec toutes les puissances, avec l'Autriche également. Toutefois, le gouvernement désire n'avoir, avec ce dernier Etat, aucun lien politique.

Le moment est venu d'un règlement complet de la question ouvrière. Les syndicats seront rétablis. Toutefois, ils ne devront pas devenir des instruments politiques.

Le comte Teleky a finalement déclaré que la question d'un roi n'est pas de mise pour le moment. La Hongrie est un Etat monarchique, et elle aura un jour son roi. Il convient cependant de ne pas porter préjudice, par avance, à son autorité.

En Mandchourie

Tokio, 11 octobre.

(Havas.) — On mande de Kirin, en Mandchourie, que le chef cosaque Kalmikoff, qui quittait cette ville sous escorte de soldats chinois, ayant tenté de s'échapper, a été tué à coups de fusil.

D'autre part, on apprend que le consul et le vice-consul de Russie en cette ville ont été arrêtés par les soldats chinois et gravement maltraités.

Pour les enfants viennois

Rome, 11 octobre.

Le Saint-Siège a reçu jusqu'ici, ensuite de l'appel du Souverain Pontife en faveur des enfants de l'Europe centrale, quinze millions environ.

Ces derniers jours, les enfants viennois hospitalisés depuis plusieurs mois dans les collèges de la Congrégation salésienne ont quitté l'Italie.

La santé du cardinal Ferrari

Milan, 11 octobre.

L'état de santé du cardinal-archevêque de Milan s'est beaucoup amélioré. Depuis quelques jours, le cardinal se lève et dit sa messe.

Apostolat de la prière

Rome, 11 octobre.

Les 15, 16 et 17 octobre, aura lieu à Rome le congrès de l'Apostolat de la prière. Le 17, les congressistes seront reçus en audience par le Pape.

Inondations en France

Paris, 11 octobre.

(Havas.) — Les pluies incessantes qui se sont abattues sur les régions du sud de la France, depuis deux jours, ont causé des dommages qui menacent chaque jour de s'aggraver. Selon le *Journal*, pareil fait ne s'était pas produit depuis 1900. Les eaux charrient des matériaux de toutes sortes, des cadavres d'animaux domestiques et des arbres entiers. Des maisons ont été inondées et leurs habitants ont dû fuir.

Dans les Cévennes, où les communications postales, télégraphiques et téléphoniques, sont interrompues, la situation est critique. La Garonne et ses affluents subissent une crue des plus inquiétantes. Celle du Tarn ne fait que s'accentuer encore.

Plusieurs quartiers de Millau (Aveyron) ont dû être évacués. A Albi, on signale la disparition de plusieurs habitants.

A Cahors, dans le Lot, l'eau monte toujours.

De graves inondations sont à redouter dans la Corrèze et dans l'Aveyron.

Dans l'Hérault, les vignobles ont été endommagés.

Sur la côte de la Méditerranée, les pluies persistent et la mer est toujours démontée.

Plusieurs cours d'eau des environs de Marseille ont débordé.

A Nice, les caves d'un certain nombre d'immeubles sont envahies par les eaux et de nombreux éboulements se produisent dans les environs.

La circulation est interrompue en maints endroits.

Dans le département du Var, très éprouvé, Hyères est coupé de toutes communications avec les environs.

Les bas quartiers de Toulon sont entièrement inondés.

Marché de Fribourg

Prix du marché du samedi 9 octobre 1920 : Œufs, 1 pour 45 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 60-70 cent. Choux, la pièce, 20-40 cent. Choux-fleurs, la pièce, 30-60 cent. Carottes, les 2 lit., 30-40 cent. Salade, les 2 têtes, 15 cent. Haricots, les 2 lit., 50-60 c. Poireau, la botte, 10 cent. Epinards, la portion, 20 cent. Laitue, la tête, 10 cent. Chicorée, la tête, 10-15 cent. Oignons, le paquet, 10-15 cent. Concombres, la pièce, 15-25 cent. Raves, le paquet, 10 cent. Rutabaga, la pièce, 10-30 cent. Choux de Bruxelles, le lit., 60 c. Côtes de bettes, la botte, 10 cent. Champignons, l'assiette, 30 cent. Tomates, le kilo, 60-70 cent. Pommes, diverses sortes, les 5 l., 50-90 cent. Poires, diverses sortes, les 2 lit., 40-70 cent. Pruneaux, les 2 litres, 70 cent. Raisin, le ½ kilo, 60-70 cent. Citrons, la pièce, 10 cent. Oranges, la pièce, 15 cent. Coings, la douzaine, 2 fr. 50-2 fr. 80. Noix, le litre, 50-60 cent. Châtaignes, le ½ kilo, 40 c.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 11 octobre

BAROMÈTRE

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Veuve Pierre BOSSY

née Duc

aura lieu mercredi, 13 octobre, à 8 h. ½, à l'église de Saint-Nicolas.

Dr A. GRUNER

Route de Villars, 1, FRIBOURG

ouvrira son cabinet de consultations

lundi le 11 octobre

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.
Dimanche excepté.

Maison à vendre

très bien située et ensoleillée, au centre de la ville d'Estavayer, comprenant 3 pièces pour bureaux ou magasins au rez-de-chaussée, 2 logements au 1er et 2me étage, mansardes, caves et galetas, eau et lumière électrique, grange, écurie et jardin. 8878

S'adresser au notaire **Kreiin, à Estavayer,** jusqu'à fin octobre.

MODES

Mme CAUSSIN, 46, rue de Lausanne
1er étage

RETOUR de PARIS

EXPOSITION DES MODÈLES
dès le 14 octobre

Mme C. SAVOY-PURY

sage-femme diplômée

à la maternité de Lausanne, après 15 ans de pratique à Estavayer-le-Lac, avise l'honorable public de la ville et des environs, qu'elle vient de s'établir à Fribourg, avenue de Beauregard, 8. Ventouses, massages, et service de garde-malades.

MARSA S. A., Fribourg

Semoirs
Charrues Brabant-Ott
Arracheuses de pommes de terre
Idéale-Ott

Pommes de table

Aigres, cueillies à la main, bien triées, seront acceptées par les soussignés au prix de 20 fr. les 100 kg., en gare de Rosé, **mardi après midi, 12 octobre.**

SAUTAUX et JOYE.

Vente de meubles

On vendra aux enchères publiques, le **jeudi 14 octobre courant, dès 10 heures du matin,** au 3me étage de la maison No 19, Grand'Rue, à Fribourg, une certaine quantité de meubles, soit : lit, commode, lavabo, secrétaire, canapé, fauteuils, tables, chaises, batterie de cuisine, etc.

MÉLASSE

de table, d'un nouveau goût exquis, de qualité extraordinaire, à **Fr. 1.50** le kg., franco gare plaine, en bidons de 25 kg., fournie par

Max FELCHLIN, Schwyz
Miel et Mélasse 8897

Domaine à louer

PAR VOIE DE SOUMISSION

Le soussigné offre à louer, pour le **22 février 1922,** le domaine qu'il possède au **village de Bœsingen,** de la contenance de 70 poses de terrain agricole.

L'habitation et les bâtiments d'exploitation sont spacieux, commodes, et en très bon état, munis d'une fontaine abondante avec eau à la cuisine. Grand creux à purin avec vanne, monte-foin, beau verger, belles variétés de fruits.

Les soumissions sont à adresser au prix de la pose et par écrit au soussigné, jusqu'à **samedi, 23 octobre 1920,** au soir. Le propriétaire se réserve libre choix entre les soumissionnaires et adjudication même avant le **23 octobre.**

Pour visiter le domaine et prendre connaissance des conditions s'adresser au propriétaire **le lundi et le jeudi** de chaque semaine, à 2 heures de l'après-midi. 8514/1163/327

Arnold Kæser, à Bœsingen.

Une cure de rajeunissement et de régénération

est la cure au Biomalt. Le Biomalt active puissamment tout le travail de la digestion, supprime les engorgements de sang et de sucs et facilite l'élimination des déchets accumulés peu à peu dans l'organisme. Le Biomalt fournit aux nerfs des substances nutritives facilement assimilables, les rafraîchit, les ranime et les rend moins impressionnables.

L'emploi de quelques boîtes de Biomalt suffit pour traduire ses effets naturels et pour que l'extérieur s'en ressente.

Le visage prend un air plus frais et le teint devient plus rose et plus pur. Chez les personnes maigres et affaiblies par une alimentation insuffisante, le Biomalt stimule l'appétit, augmente le poids et, sans jamais produire de surcharge graisseuse, se traduit dans les formes extérieures par une rondeur modérée, agréable et esthétique.

Chez les convalescents et les personnes de faible constitution, le Biomalt joue un rôle important en procurant des forces nouvelles.

Il semble que ce pur produit de malt renferme **une vertu magique de jeunesse** qui convient non seulement aux nerveux, mais à tous ceux qui sont affaiblis par la maladie ou le surmenage, aux anémiques, aux chlorotiques, ainsi qu'à tous ceux qui souffrent d'indigestion, de maladies de poitrine, etc. Le Biomalt est indispensable aux femmes pendant la grossesse, après l'accouchement et pendant l'allaitement et aux gens âgés. Les enfants, en particulier ceux qui sont pâles ou qui ne supportent pas facilement le surmenage de l'école, doivent prendre du Biomalt, car il produit chez eux tout son effet, en les fortifiant et en facilitant le développement des os.

Le Biomalt a un goût excellent : c'est un aliment liquide fortifiant fait avec le meilleur malt ; ce n'est pas un médicament. Son prix est très modique et à la portée de toutes les bourses. La petite boîte de Biomalt coûte actuellement Fr. **2.**— seulement, la grande boîte Fr. **3.50.** En vente partout.

SANTÉ et VIGUEUR retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr. — Dans les pharmacies ou directement franco par la Pharmacie Centrale Madianer-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENÈVE.

!! OCCASION !!

La Fabrique Suisse de Pendules S. A.

en liquidation à **Augenstein** (Jura bernois) met en vente **directement aux particuliers,** dès maintenant, **aux prix de fabrique,** ses stocks considérables consistant en :

PENDULES AVEC SONNERIE

Carillon Westminster 4/4

Pendules modernes

avec sonnerie heure et demie

Exécution soignée et marche irréprochable. **Payement au comptant.** P 6255 Q 8852

Produits exclusivement suisses

ON DEMANDE

pour l'hiver, en ville, une bonne

CUISINIÈRE

S'adresser tout de suite par écrit, à **Mlle de Schaller, Corminbœuf.**

ON DEMANDE À LOUER

un domaine

de **10 à 20 poses,** muni de son bétail et chédail.

S'adresser à **Publicitas S. A., Fribourg,** sous chiffres P 8716 F.

A REMETTRE

bon magasin, laiterie, épicerie, vins et liqueurs quartier populeux. Bail et location modérés.

Offres sous chiffres F 46934 X à *Publicitas S. A., Genève.* 8894

Occasion

Machine à écrire « YOST » à vendre, dernier modèle, à l'état neuf, chez **OVIDE MACHEREL,** *81, rue de Lausanne,* **FRIBOURG.**

ON DEMANDE

Professeur d'anglais

pour cours du soir.

S'adresser par écrit sous P 8433 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Dr Gschwend

LAUSANNE
de retour

Rhumatismes
Nerfs et sang

de 2 à 5 h., sauf mardi et vendredi. **Avenue Rumine, 50.** (Castel d'Al).

APPRENTI

On demande un jeune garçon, robuste et honnête, comme apprenti boulanger-pâtissier. 8754

S'adresser : **Boulangerie PERRET,** *rue du Grenier, 12,* **La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

en France

région sud-ouest, **domaines agricoles en exploitation,** de 10 à 40 hectares, soit environ 25 à 100 *poses.*

Terres fertiles et propices à toutes les cultures.

Prix avantageux payable en billets français.

S'adresser à **Polycarpe Pasquier, Samoëns** (Hte-Savoie). 8879

Jeune ménage solvable, **reprendrait** pour date à convenir

petit magasin

avec logement et un peu de terre, de préférence à la campagne 8914

Ecrire sous **Nufer-Burgy, Renens,** près Lausanne. P 28059 L

PERSONNE

de confiance

est demandée

pour faire la cuisine et le ménage dans famille de 3 personnes.

Bons gages. 8880

S'adresser à *Publicitas S. A., Bulle,* sous P 2871 B.

A remettre pour cause imprévue, grand

Café-brasserie

sis au centre de Lausanne, un des meilleurs de la ville. Gros bénéfices. Affaire de 1er Ordre. Il faut Fr. 12,000 pour traiter.

Ecrire sous M 14969 L à *Publicitas S. A., Lausanne.*

Maison de Denrées coloniales en gros et détail demande un

APPRENTI

connaissant si possible allemand et français.

Offres sous chiffres P 8684 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

RAISINS DE TABLE

tessinois, noirs, caisse de 5 kg., Fr. 4.75 fco.

MORGANTI & Co, Lugano. 8653

On a trouvé

sur la route de **Broc** à **Charmey,** une certaine **somme.** 8901

La réclamer chez **M. Vincent BONGARD,** *boulangerie,* **Praroman.**

Domaine

On demande à louer ou à acheter, dans le canton de Fribourg, un domaine de 6 à 12 poses. Paiement au comptant. 8907

S'adresser à l'**avocat Bovet, à Estavayer-le-Lac.** P 8730 F.

SACS

triège, neufs, forts, pour farine et graine ; sacs de 6 mesures au prix exceptionnel de Fr. **6.—** ; sacs pour semer, 10 mesures, Fr. **8.50.** Envoie les sacs marqués, sans supplément, contre remboursement.

Heirie Jaquet, à Fuyens (Gâne)

Superbe occasion

A VENDRE

à bas prix, plusieurs lits complets, bon crin, bois dur, 2 places ; plusieurs armoires à glaces, tapis, etc. 8821

A la même adresse : jaquettes et robes de laine.

S'adresser : **Rue des maçons, 200.**

A VENDRE

12 porcs

de 7 semaines, de bonne race, chez **Pierre Portmann,** Pierrafortscha.

A VENDRE

7 beaux porcs

de 3 mois.

S'adresser : **M. Eugène Chenaux, Ecuvillens.**

Frachey-Weiss & Cie

Tailleurs

FRIBOURG

Toutes les nouveautés de la saison

SONT ARRIVÉES

Escompte 5 % au comptant

Femme de chambre demande place

dans famille ou hôtel.

S'adresser sous P 7893 B à *Publicitas S. A., Bulle.*

ON DEMANDE

pour la mi-octobre, une

jeune fille

robuste, d'au moins 18 ans, pour aider à tous les travaux du ménage. 8868

S'adresser au **Café du Midi, Fribourg.**

A VENDRE

Auto "FORD"

modèle 1920, parfait état, 5 places, éclairage et démarrage électrique

avec 20 % de rabais

S'adresser chez **DALER frères, Fribourg.** — *Téléph. 650.*

A LOUER

à la rue de **Romont,**

jolie chambre

bien meublée avec piano.

S'adresser sous chiffres P 8647 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 8812

Appartement

A LOUER

chez *Gerber,* à **Belfaux.**

ÉPICERIE-MERCERIE

sise dans village des environs de Fribourg, avec magasin, 2 appartements de 3 chambres et cuisine, 1 de 1 chambre et cuisine, ½ pose de terre, à vendre pour le prix de 30,000 fr.

S'adresser à *l'Agence immobilière A. Frossard, rue des Epouses, 138,* **Fribourg.** 8589

HOMME

de la campagne, de toute confiance, dans la soixantaine, demande occupation facile pour époque à convenir ou pour Noël.

S'adresser sous P 8732 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 8909

Rideaux

tous les genres, tulle, toile, étamine, etc. Prix modérés. Demandez le catal. illust. de

F. Stähelt & Cie

Rideaux, Saint-Gall 27

---

1 lot-100 pièces

magnifiques robes-complet dernière mode Paris, à enlever en bloc. Prix très avantageux. Superbes jaquettes sont également offertes à bas prix.

Offres sous JH 3284 B *Annonces Suisses S. A.,* **Berne** Christoffelgasse 5.

Belles noix fraîches

sac de 5 kg. 6 fr. 50 fco.

Morganti & Co, Lugano.

A VENDRE

4 gorets

de 9 semaines, chez **Joseph Oberson,** *fils Pierre,* à **Farvagny-le-Grand.** 8903

RAISINS TESSINOIS

Ier choix

pour la préparation du vin, à **45 fr. les 100 kg.,** port dû contre remboursement. — **Hans STAUFFER,** *succ. de Gebr. Stauffer,* **Lugano.** 8629

Interdiction

Vu l'extension prise par la fièvre aphteuse, et par mesure de prudence, le Conseil communal d'Orsonnens interdit l'entrée sur le territoire de la commune à toutes personnes habitant une localité infectée par la maladie.

Les contraventions seront passibles des pénalités *prévues par la loi sur les épizooties.*

Orsonnens, le 8 octobre 1920. 8881-1207

Le Conseil communal.

DOMAINE

à vendre, 44 poses dont 4 de forêts, au même mas, de Ire qualité, grange à pont, 2 écuries cimentées, 2 remises, fosse avec vanne, grand verger, électricité ; en outre, BELLE MAISON carrée (neuve) comprenant 5 chambres, cuisine et dépendances, eau, électricité, petite grange, jardin 1 ¼ pose de terre. Entrée dès stipulation.

S'adresser à l'**Agence immobilière A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, Fribourg.** *Tél. 2.60.*

VOUS VOULEZ

vous offrir une tasse de **BON CAFÉ,** c'est bien simple ! DEMANDEZ les

Cafés torréfiés

Marque REINE BERTHE

Paquetages verts = qualité fine
Paquetages bruns = qualité supérieure

ROTISSERIE MODERNE - Installation électrique

PERRIN Frères, Payerne

Dr WEISSENBACH, Fils

de retour

Beau domaine à vendre

42 poses dont 5 de bois, sis dans village près Fribourg au même mas, terrain de Ire qualité, avec habitation de 7 chambres, 2 cuisines, grange, 2 écuries, fosse avec vannes, etc., moteur, machine à battre. Entrée au 22 février 1921.

Prix avantageux. S'adresser à *l'Agence immobilière A. Frossard, rue des Epouses, 138, Fribourg,* Téléphone 2.60. 8891

MODES

Mlle B. Uldry

24, RUE DE ROMONT, 1er étage

MODÈLES DE PARIS

Nouveautés de la saison

THÉATRE DE FRIBOURG

Soirées de Gala

Hier au soir, très gros succès de **„LA TOSCA"** par la tournée Georges STRÉNY

Aujourd'hui lundi, 12 octobre, à 20 h. 30

2me Représentation de „La Tosca"

AVEC LE CONCOURS DE

M. Antoine Ogérard, ténor d'opéra comique ; de *Mlle Madeleine Britton,* la brillante artiste, dans le rôle de Floria Tosca, et de *M. Georges Strény,* dans le rôle du Baron Scarpia.)

Retenir ses places à la location.

Demain, MARDI 13 OCTOBRE

Les Femmes savantes

Comédie vaudeville en 3 actes. Spectacle de famille

LA LOCATION EST OUVERTE

Représentants pour explosifs

La maison Robert Aebi et Cie, Zurich, demande pour ses explosifs Aldorfite et Dorfite, représentants pour chaque district. Affaire intéressante pour dépôts de poudre, architectes, entrepreneurs, quincaillers.

S'adresser au représentant de la maison : **F. Jaunin, Villa Lincoln, Lausanne.** P 28034 L

AVIS

Vu l'extension de la fièvre aphteuse, le Conseil communal de Villarsiviriaux fait défense formelle à toutes personnes provenant des localités infectées de circuler sur le territoire de dite commune.

Les contraventions à cette défense seront passibles des amendes prévues par la loi et les arrêtés concernant les épizooties.

Villarsiviriaux, le 5 octobre 1920.

Le Conseil communal.

Tailleur pour hommes et p' dames

G. LABRUNA & Fils

66, rue de Lausanne, 66

Coupe moderne & irréprochable

Civils et Collégiens | Costumes tailleur

Complets sur mesure très soignés et fantaisie à partir de **Fr. 185.-** | **Manteaux - Amazones**

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Draperies anglaises et françaises
Se recommande, *Téléphone 6.32.*
On demande apprentis ou apprenties

INTERDICTION

Vu l'extension prise par la fièvre aphteuse, et par mesure de précaution, le Conseil communal de Villarlod interdit l'entrée sur le territoire de la commune à toutes personnes habitant une localité infectée par la maladie.

Les contraventions seront passibles des pénalités *prévues par la loi sur les épizooties.*

Villarlod, le 8 octobre 1920. 8890

Pour le Conseil communal :

Cas. PERRITAZ, syndic.